Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ces divers fortins, dominés de tous les côtés, ne peuvent même pas servir de casernements ni de magasins. Nous ajouterons à la nomenclature de ces moyens inutiles de défense, certaines portes d'entrée de la ville, comme la porte Taragnoz ou celle de Notre-Dame, tellement basses et étroites qu'une voiture de foin ne peut y passer.

En résumé, la population de Besançon, s'il lui était prouvé que le maintien du mur d'enceinte et des ouvrages dont nous avons parlé importent à un degré quelconque à la défense nationale, ne ferait entendre aucune réclamation à ce sujet. Depuis près de deux siècles jusqu'à la guerre de 1870, qui a vu transformer complètement, grâce au perfectionnement des armes à feu et des matières explosibles, le système d'attaque et de défense, elle a supporté patriotiquement et sans murmurer toutes les lourdes charges qui sont imposées aux villes fortes. Mais depuis, il est si bien établi, par le raisonnement et par l'expérience, que les vieilles fortifications à la Vauban, dominées de toutes parts, sont devenues inutiles, que leur maintien obstiné semblerait réellement n'avoir d'autre but que de satisfaire l'intérêt de quelques fonctionnaires du génie ou de l'artillerie qui, ces inutilités supprimées, n'auraient plus de raison d'être et devraient disparaître avec elles.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que la franchise de ce langage ne vous empêchera pas d'examiner avec bienveillance les revendications de la ville de Besançon et d'y faire droit si elles vous paraissent fondées.

Dans cette attente, veuillez agréer, etc.

Signé : Ch. BEAUQUIER. »

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

Séance du 13 février 1888.

M. le major d'infanterie Ruffy, qui faisait partie de la mission suisse envoyée en France pour suivre les manœuvres du IXe corps d'armée, présente sur ce sujet un attachant exposé, émaillé de remarques fort intéressantes sur l'armée française, dont il retrace d'abord à grands traits l'organisation.

Cette armée comprend 19 corps, dont 18 en France et le 19e en Algérie. Les 18 premiers sont répartis sur le territoire français d'une façon assez inégale en allant de l'ouest à l'est et du nord au sud. La composition de tous ces corps d'armée est la même : deux divisions

d'infanterie avec l'artillerie divisionnaire, l'artillerie de corps, la cavalerie, le génie et les services auxiliaires.

La division comprend :

2 brigades d'infanterie ;

Un groupe de 4 batteries d'artillerie à 6 pièces de 9 cm. ;

Une brigade de cavalerie, soit un régiment de dragons et un régiment de chasseurs ou hussards.

L'artillerie de corps d'armée, indépendante de l'artillerie divisionnaire, se compose de 2 groupes de 4 batteries à 6 pièces, dont 6 batteries de 8 cm. et 2 de 9 cm.

A chaque corps d'armée est adjoint un bataillon de chasseurs à pied, attribué à l'une des deux divisions.

On a créé en outre récemment, sur le territoire français, 18 nouveaux régiments d'infanterie au moyen des quatrièmes bataillons ; le surplus de ceux-ci a été fondu dans les 144 régiments existants. La France possède donc maintenant 162 régiments d'infanterie de ligne. Ce chiffre s'accroîtra encore de 13 régiments, actuellement en formation, mais qui n'existent pas encore avec leurs effectifs nouveaux.

Il y a lieu d'ajouter aux troupes combattantes qui viennent d'être énumérées :

30 bataillons de chasseurs à pied répartis en grande partie sur le front est et spécialement le long de la frontière italienne. Un projet d'organisation définitive de ces bataillons est à l'étude ;

La cavalerie non répartie aux corps d'armée, qui constitue une force importante ;

Les troupes du génie ;

Les troupes de chemins de fer ;

Les troupes légionnaires.

L'infanterie française est entièrement armée du fusil Gras de 11 millimètres ; mais la fabrication du fusil Lebel marche grand train. Tous les corps d'armée ont reçu le même nombre de fusils nouveau système pour l'instruction, qui sera faite quand tout le monde sera pourvu d'un Lebel.

La cavalerie, à l'exception des cuirassiers, est armée de la carabine de 11 mm. Les cuirassiers portent le revolver et le sabre à grande latte.

L'artillerie a deux calibres, 8 et 9 cm.

M. le major Ruffy passe ensuite aux manœuvres du IXe corps d'armée qui ont eu lieu en septembre dernier.

L'adversaire était représenté par une division d'infanterie prise dans le XIe corps, un groupe de 4 batteries du même corps, une brigade de cavalerie (1 régiment de chasseurs et 1 régiment de hussards) ; on avait en outre adjoint deux régiments de cuirassiers, de sorte que le corps ennemi possédait toute une division de cavalerie.

Les manœuvres ont duré sept jours au total, mais les officiers en

mission n'ont pu assister que pendant 3 jours à des manœuvres effectives, de sorte qu'ils ont eu peu de temps pour les étudier. M. le major Ruffy ajoute que les officiers étrangers en mission jouissaient d'une entière liberté pour suivre les exercices et ont été reçus partout avec bienveillance. Une seule réserve à faire, c'est qu'un train spécial les conduisait le soir dans la localité désignée à l'avance pour leur logement, quelquefois éloigné des troupes, de sorte qu'il n'y avait guère possibilité de voir celles-ci dans leurs cantonnements.

Le IXe corps était composé normalement comme cela est indiqué plus haut.

Durant ces manœuvres on a appliqué, en ce qui concerne la tactique de l'infanterie, le règlement élaboré sous les auspices du général Boulanger, qui repose sur l'idée de l'offensive intense. Le système est simple et d'une clarté parfaite. On a diminué les distances et les intervalles, c'est-à-dire le front et la profondeur. La marche rapide en avant et l'attaque finale sont le but auquel on doit toujours tendre.

Le règlement prévoit trois phases dans le combat.

Dans la première, on arrive jusqu'à 1600 mètres de l'ennemi en formation de combat; cette formation est semblable à la nôtre. De là, on s'avance jusqu'à 600 mètres sans tirer, en marchant aussi rapidement que possible. On observe, durant cette période, les distances suivantes :

200 mètres entre la ligne de tirailleurs et les soutiens :

300 mètres entre les soutiens et la seconde ligne.

La seconde phase commence à 600 mètres, distance à laquelle on ouvre seulement le feu. Il faut des troupes excessivement solides et absolument dans la main de ses chefs pour arriver là sans tirer. Cette règle n'est pas toujours scrupuleusement observée, mais elle n'en est pas moins bonne.

Au fur et à mesure qu'on avance depuis 600 mètres, les espaces entre les lignes de feu et les subdivisions d'arrière se réduisent de telle manière que les soutiens sont à 100 mètres de la ligne de tirailleurs et la seconde ligne à 200 mètres des soutiens. — Le règlement prévoit les pertes ; il réduit le front du bataillon à 210 mètres pour 800 fusils.

Lorsque les tirailleurs sont à 200 mètres de l'ennemi, tout le monde doit avoir serré jusqu'à 100 mètres de la ligne au maximum. Les soutiens, puis la réserve, se sont portés en avant ; ce sont ces troupes qui donnent à la ligne de feu une puissante impulsion, la font avancer et, après un dernier feu de vitesse, entraînent toute la ligne à l'assaut. — Le conférencier estime que c'est là le véritable moyen d'une offensive énergique. Il ne faut, en effet, pas s'inquiéter

des pertes, qui sont aussi considérables dans une retraite que dans une marche en avant.

La manœuvre avait lieu réglementairement. Les déploiements des bataillons se font avec une facilité dont on n'a pas d'idée chez nous. On entend à peine les commandements. Il n'y a pas de précipitation; on n'emploie pas le pas gymnastique, mais un bon pas de manœuvre. En somme, on peut dire que tout se passe correctement. Il en est de même lorsqu'on fait serrer les soutiens et la seconde ligne.

Le dressage des troupes est d'ailleurs excellent. Quant au commandement, il est donné avec beaucoup d'aisance ; il est aussi exécuté facilement, ce qui tient en grande partie à ce qu'on laisse beaucoup d'initiative aux officiers, habitués du reste à faire avancer leurs subdivisions lorsqu'ils le jugent à propos, sans ordres supérieurs.

Le ravitaillement des munitions se fait très bien. On emploie à cette opération les tambours, qui transportent les cartouches des caissons à la ligne de feu. Les caissons suivent toujours le bataillon.

M. le major Ruffy donne le thème général des manœuvres du IXe corps. Nous regrettons de ne pouvoir suivre ici, avec une carte, son intéressant exposé sur l'exécution de ces manœuvres ; nous citerons cependant quelques observations du conférencier sur les aptitudes des diverses armes.

L'attaque dirigée le premier jour par le IXe corps contre la division détachée du XIe, sur un terrain d'ailleurs avantageux et pas trop coupé, a été bien conduite et a obtenu un succès complet. On a pu voir là le déploiement de tout un corps d'armée dans son ensemble. Les manœuvres avaient lieu méthodiquement et sans recherche d'apparat. L'assaut était très préparé et le résultat ne pouvait être discuté.

Le deuxième jour, il y eut plusieurs essais de passage d'une rivière (le Thonai), derrière laquelle la division ennemie s'était retirée. Ces tentatives furent inutiles ; l'une d'elles échoua parce que des pontons qui devaient se trouver à un point donné n'y étaient pas.

La cavalerie n'a pas joué un grand rôle et l'effet produit par cette arme paraît avoir été insuffisant. Le premier jour, elle a tâté les ailes de l'ennemi, mais elle n'a pas donné. Le second jour, elle a participé aux tentatives de passage du Thonai, mais son action ne pouvait être que secondaire en cette circonstance. Le résultat du troisième jour fut encore moins brillant pour cette arme, puisque deux régiments de cuirassiers se laissèrent surprendre et mettre hors de combat.

On regrette ce peu d'activité de la cavalerie en présence de l'effectif considérable qu'on avait donné à cette arme et de l'état admirable dans lequel elle se trouvait. Les chevaux sont presque trop beaux pour pouvoir être bien entraînés.

L'artillerie, pourvue du canon Bange, a été remarquablement bien

conduite et manœuvrait avec une grande régularité. Ce qui étonnerait chez nous, c'est qu'elle se tient en général à des distances considérables: M. le major Ruffy a vu un seul cas où il a été fait exception à cette règle ; l'artillerie avait quitté une belle position à 2500 mètres de l'ennemi pour s'avancer sur un terrain plat jusqu'à 1500-1600 mètres. — Le jour où le passage du Thonai échoua, l'artillerie resta à une grande distance ; les groupes d'artillerie de corps se trouvaient à 3000 mètres au moment de l'action décisive. Le fait a été relevé par plusieurs officiers étrangers. Cette remarque exceptée, il n'y avait rien à reprocher à la manière dont l'artillerie s'est comportée.

En ce qui concerne la résistance en général des troupes françaises, il n'y a qu'une seule opinion : cette résistance est superbe et poussée au dernier degré. La troupe peut fournir beaucoup de travail sans être fatiguée. La division du général Jamont en a fourni la preuve. Après avoir marché une partie de la nuit du deuxième jour et manœuvré jusqu'à deux ou trois heures de l'après-midi suivant, les régiments rentrèrent dans leurs cantonnements sans paraître éprouvés.

M. le major Ruffy, voulant se rendre compte de la manière dont se faisait le service de sûreté, traversa une nuit les lignes des corps en présence en passant par une grande route. Il n'y trouva aucune grand'garde et ne fut arrêté nulle part. Pas trace non plus de bivouacs dans le IXe corps. Par contre, l'honorable conférencier eut l'avantage d'assister à une manœuvre de nuit, qui s'exécuta entre 9 heures du soir et 4 heures du matin.

Le corps de l'ouest (IXe corps), n'ayant pas réussi à passer le Thonai le deuxième jour, tenta le passage par surprise, en opérant, à l'insu de l'ennemi, un mouvement de flanc. A cet effet, on avait alarmé la cavalerie, de l'artillerie à cheval et deux régiments d'infanterie. Tout se passa avec une tranquillité absolue ; les ordres étaient donnés au moyen de signaux et l'on n'interpelait pas. Un seul commandement : « A cheval ». La marche de flanc eut lieu dans le plus grand silence à trois kilomètres du front ennemi ; on marchait sur les accottements gazonnés de la route, de telle sorte que l'adversaire n'eut pas connaissance de la chose. Avec un service de sûreté bien organisé, il aurait cependant dû apercevoir le mouvement et l'empêcher au moyen de sa cavalerie.

Bien que la troupe eût manœuvré toute la journée précédente et que l'artillerie à cheval n'eût pas même pris son repas, la marche s'effectua dans de bonnes conditions. Dans la cavalerie, il n'y avait pas un homme malade ni un cheval blessé. Le mouvement eut pour résultat le passage du Thouai par le IXe corps et la mise hors de combat des deux régiments de cuirassiers ennemis faits prisonniers.

Cette résistance à la fatigue des troupes françaises est due à plu-

sieurs éléments. D'abord les soldats sont sobres et quoique les cantonnements ne fussent pas brillants, ils y restaient plutôt que d'aller à l'auberge ; leur premier soin est d'ailleurs de mettre en train la soupe pour laquelle on utilise une marmite par quatre hommes. — Il existe en outre dans la troupe un entraînement considérable ; il est évident qu'elle a subi un dressage et qu'elle a été entraînée avant les manœuvres, car on voit qu'elle a été habituée aux grandes marches. Règlementairement l'infanterie française doit faire quatre kilomètres par 50 minutes, au bout desquelles on accorde un repos de 10 minutes ; mais, en fait, elle avance davantage et les bataillons restent quand même serrés.

La mobilisation du XVIIe corps, qui venait d'avoir lieu, avait naturellement produit l'effet d'un stimulant sur les troupes du IXe corps et sur celles qui composaient leur adversaire. Mais on a pu constater mieux que cela : c'est l'excellent esprit qui règne chez les officiers. Il ne s'agit point là d'un esprit de parade et de vantardise, mais bien du désir de se préparer sérieusement et de dresser à un haut degré la troupe qu'ils devront commander en cas de danger. Les cadres font de grands efforts et il ne serait guère possible de pousser plus loin le travail matériel.

Il reste un point à examiner quant aux résultats obtenus. Qu'est-ce que les manœuvres ont montré en ce qui concerne la direction des corps ? — Il est difficile de le dire ?

La règle admise — du moins on le disait — était que tout était laissé à l'imprévu, de sorte qu'une fois les corps mis en présence il leur appartenait de se tenir prêts à toutes les éventualités et à chercher le contact.

M. le major Ruffy avoue quelque incrédulité au sujet de cette indépendance des commandants de corps. Il résulte en effet de ses observations qu'une bonne partie des intentions devaient être imposées à ces derniers. Un exemple qui le prouve c'est que, pendant que le IXe corps exécutait encore le mouvement de flanc dont il vient d'être parlé, la division ennemie recevait l'avis qu'une brigade du IXe corps venait de passer la Thouai. Or le passage n'avait pas encore eu lieu à ce moment-là. On a pu remarquer encore que la cavalerie des deux corps entrait en contact, au début d'une action, d'une manière très régulière et sur des points déterminés à l'avance.

Il ne faut donc pas croire qu'on laisse absolument tout au libre calcul des commandants qui se trouvent en présence. Des données leur étaient évidemment communiquées à l'avance, car les renseignements de leurs avant-postes auraient été peu complets, puisqu'on pouvait passer en uniforme à la tombée de la nuit sur la route principale reliant les deux corps sans être inquiétés et sans apercevoir de sentinelles ni de grand'gardes. Un fait qui démontre également que le service de sûreté laissait à désirer, c'est la prise des

deux régiments de cuirassiers attachés à la division du XIe corps ; ces régiments eussent dû, dans la règle, se trouver plus en arrière et tout au moins placer des vedettes.

La direction des manœuvres et la transmission des ordres se faisaient avec une facilité et une régularité remarquables. Peu d'adjudants et de galops au moment du combat. On laisse une liberté considérable aux officiers commandant les grandes unités et même chez les officiers subalternes, il existe beaucoup d'initiative basée sur l'idée de l'offensive. Le conférencier cite un cas où, grâce à la décision d'un officier subalterne qui continua à marcher en avant, une manœuvre compromise se trouva transformée en un succès complet. On a pour principe : toujours en avant.

C'est dire qu'il y a dans l'armée française un esprit d'entrain et d'initiative admirables et qu'on ne peut comparer ce qui existe maintenant avec ce qui se passait auparavant. C'est là du beau et bon travail et l'on aurait à compter avec une armée aussi solide et aussi bien organisée.

Séance du 5 mars 1888.

M. le major *Grenier*, présente le rapport de la commission chargée de l'étude du sujet de concours : *La conduite du feu de l'infanterie.* La question est d'abord traitée au point de vue général, puis, après avoir fourni d'intéressantes données comparatives sur les effets produits par le feu de l'infanterie et celui de l'artillerie dans différentes guerres, l'auteur passe à l'examen des dispositions militaires de notre règlement et de leur application sur le terrain.

Nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui — puisqu'il s'agit d'un travail de concours, — redonner cette étude d'une manière un peu complète. Nous espérons par contre qu'il nous sera possible de le publier en entier dans un de nos prochains numéros.

BIBLIOGRAPHIE

Instruction sur le tir de campagne avec la nouvelle pièce de 8 cm., par le major F. de Tscharner, instructeur d'artillerie, traduit par le capitaine A. Chauvet, instructeur d'artillerie; librairie Jullien à Genève, et à Lausanne librairies Meyer et Payot; 1 broch. in-12 de 64 pages; prix 1 fr. 50.

Nous venons de lire, avec grand intérêt, cette traduction française fort bien faite d'un utile petit livre dont nous avons déjà parlé dans notre numéro du 15 août 1887.

M. le major Tscharner est un vieux praticien du tir d'artillerie, rompu au métier, ses règles sont pratiques, faciles à retenir et comblent une véritable lacune des règlements actuellement en vigueur.